Qui gérera le port de plaisance de Cherbourg-en-Cotentin ? Une nouvelle étape semble franchie

La concession du port de plaisance, à Cherbourg (Manche), arrive à échéance fin 2023. La Ville n'était pas seule candidate à sa succession, mais une étape semble franchie.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin est concessionnaire du port Chantereyne depuis le 27 septembre 1973 et espère le rester pour les 10 ans à venir à partir du 1er janvier 2024. (©Archives La Presse de la Manche)

Par **Rédaction La Presse de la Manche** Publié le 14 Juin 23 à 20:50

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin (Manche) est **concessionnaire** du port Chantereyne **depuis le 27 septembre 1973**.

Premier port de plaisance de Normandie

Ce **port de plaisance** du Nord du **Cotentin** est tout simplement le premier port de plaisance de **Normandie** avec 1 600 anneaux et le premier en termes d'escales sur la façade Manche-mer du Nord. Et c'est aussi et surtout un port bénéficiaire sur un chiffre d'affaires de 2,6 millions d'euros.

Deux offres dans la première phase de l'appel

Sauf que **la concession de 50 ans arrivera à échéance le 31 décembre 2023**. C'est pourquoi le syndicat mixte Ports de Normandie, propriétaire des ports de Caen-Ouistreham, Dieppe et Cherbourg-en-Cotentin, a dû lancer un appel à candidatures fin janvier 2023. À la clôture le 1er mars 2023, Ports de Normandie avait reçu deux offres : une de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et une seconde émanant d'un groupe de gestion de marinas privées dont le nom n'a pas été dévoilé.

À lire aussi

Le concessionnaire doit gérer l'accueil des bateaux de plaisance résidents et ceux de passage, les contrats d'amarrage, entretenir les équipements de certaines infrastructures, gérer la zone technique et les moyens de mise à l'eau, la zone d'activité et les occupations foncières, etc.

« Offre de qualité »

Deuxième étape dans la procédure d'appel à candidatures, les deux entités candidates sur la première phase devaient ensuite répondre précisément au cahier des charges avant le 30 mai 2023. La Ville espère bien conserver l'exploitation du port de plaisance. « On est en train de construire une offre de qualité », avait assuré le maire Benoît Arrivé lors du conseil municipal mi-mai. Ce serait un coup de semonce si la ville perdait la concession.

Mais début juin, **nous avons appris, de source fiable, que la Ville de Cherbourg-en-Cotentin serait finalement la seule candidate.** L'opérateur privé aurait jeté l'éponge à défaut de jeter l'ancre. Nous n'avons cependant pas eu de confirmation officielle. « La Ville est candidate à sa succession. Ports de Normandie est seul habilité à vous répondre sur les autres candidatures » a seulement répondu le 6 juin le directeur de cabinet de Benoît Arrivé.

« La procédure est en cours. Nous communiquerons à l'issue de la procédure », a répondu de son côté Marie-Agnès Gérin, directrice de la communication de Ports de Normandie. **L'officialisation ne sera donc faite qu'en octobre.**

La nouvelle délégation de service public sera attribuée pour une durée de dix ans à partir du 1er janvier 2024.